

DISCOURS DE M. THIERS SUR LA PRESSE.

Suite et fin

Nous donnons aujourd'hui la fin d'un long extrait du discours de M. Thiers que nous avons eu devoir reproduire pour l'intérêt de nos lecteurs. Il est facile de reconnaître que ce discours est d'un homme politique plein d'une récente expérience. Voici du reste le sommaire des principes de l'orateur: "il faut respecter le pouvoir. Sous aucun gouvernement il n'est permis d'attaquer le principe même du gouvernement. Les lois de septembre n'ont pas d'autre but. La liberté illimitée n'est pas d'une société civilisée. L'ordre est indispensable à une république comme à une monarchie. Passant en revue tous les actes de l'opposition républicaine sous la dynastie de juillet, M. Thiers lui a démontré qu'une fois au pouvoir elle avait fait tout le contraire de ce qu'elle avait annoncé. La conduite de M. Carnavalet et de ses amis a été celle des ministres qui les ont précédés. Comment alors accuser la majorité de vouloir renverser la république? — La répression est une nécessité. Le nier, ce serait effacer tous les articles de nos codes. La rébellion est frappée par notre code pénal; la pensée insurrectionnelle de la rébellion ne peut pas sans inconséquence échapper à la répression. Si la répression seule ne sauve pas toujours les gouvernements, il ne faut pas pour cela rendre ses armes avant le combat. Il somme les socialistes d'apporter leurs idées pour le bonheur du peuple. Les socialistes n'ont et ne peuvent avoir rien à proposer que la suppression du pouvoir et de la propriété. C'est à ce point de discussion que nous allons laisser continuer l'orateur.

"Nous vous avons fait un appel; moi, en discutant la proposition de M. Proudhon, en discutant le droit au travail, je vous ai sommés de venir, en bon citoyens, porter ici des idées pratiques; je l'ai demandé sans cesse. Je suis dans une commission dont je fais partie avec l'honorable M. Arago; demandez-lui si nous ne pouvons pas les choses qui ont le moindre degré de probabilité. Si vous en avez, apportez-les, je vous le demande avec ardeur. Vous dites que vous avez de la mauvaise volonté; vous dites que nous ne voulons rien accueillir que nous voulons interdire la presse. Vous savez bien qu'il n'y a pas de gouvernement assez insensé pour condamner une proposition qui a un aspect sérieux. En tout cas, la tribune n'est pas fermée; M. Pierre Leroux l'a occupée tout à l'heure; je l'ai entendu comme on doit entendre un homme d'esprit. Qu'il ait apporté un projet de transformation de l'humanité. Pourquoi, au lieu d'un projet de transformation de l'humanité, ne nous a-t-il pas apporté un projet raisonnable, précis, rédigé, des articles que nous puissions adopter, ainsi que la fait M. Proudhon? M. Proudhon, lui, a le courage de ses théories. Un jour il est venu à la tribune et a dit: Vous ne pouvez sans cesse à porter une proposition: en voici une:

Je vais prendre le quart du revenu, des capitaux, des maisons, des terres; j'établirai ainsi un nouvel impôt, lequel servira à faire la banque du peuple.

Nous avons discuté cela, et je crois que ce jour-là vous ne direz pas que vous nous avez combattus, car nous n'avons pas combattu. Il n'y a que deux membres qui aient voté pour la proposition de M. Proudhon, M. Proudhon et un membre qui, je crois, n'est plus ici.

Plusieurs membres. Si! si! M. Greppe?

M. THIERS. Si vous avez des propositions à nous faire, faites-les. M. Pierre Leroux dit: Mais je ne puis pas apporter une science à cette tribune. Je le sais bien; aussi je ne lui demande pas une science ni un livre, je lui demande une proposition; car l'Assemblée ne discute pas la science; elle n'est pas une académie, elle est une assemblée législative. Apportez une proposition en autant d'articles que vous voudrez; il y a une tribune où retentiront vos raisons et les nôtres: l'Assemblée jugera, et le pays ensuite.

Mais prenez-y garde, tant que vous n'apporterez pas ici une proposition sous forme législative, vous n'avez pas le droit de dire que nous ne voulons pas améliorer la situation du peuple. Que voulons-nous interdire? Ce n'est pas la discussion de systèmes; nous voulons interdire ces écrits où, au lieu de discuter les systèmes, parce qu'on sait que les masses entendraient mal, n'entendraient pas volontiers la "banque du peuple, les contradictions économiques." "le phalanstère modifié, la triade" (on rit); ce n'est pas cela qu'on apporte au peuple. Savez-vous ce qu'on lui apporte? On lui apporte, et c'est là ce que nous ne voulons empêcher, vous allez voir pourquoi, vous allez voir si c'est pour nous seulement, on lui apporte de petits écrits rédigés avec un fiel, une intention abominable, on lui apporte cette assertion qu'il y a un bien suprême qui ferait cesser les souffrances de tous les hommes à l'heure même, qu'il dépendrait d'un seul acte de la volonté de la majorité de leur donner, mais que vous ne voulez pas leur donner, parce que vous êtes des riches et des méchants intéressés, à perpétuer la situation actuelle.

C'est cette assertion abominable qu'on leur apporte sans cesse sous des formes déplorables séduisantes. Voilà ce que nous ne voulons pas qui soit répandu. Les systèmes sérieux, nous les discuterons ici avec passion, avec sincérité, parce que jamais questions plus graves, plus grandes, plus dignes d'hommes ayant un bon cœur n'auront été soumises aux représentants d'un grand peuple. (Très-bien!). Mais ce que nous vous demandons, c'est de formuler... ce que vous ne savez pas! (Rires et approbation au centre et à droite)

Non, vous ne le savez pas, car si vous le saviez, vous auriez dû le dire ici, l'apporter à cette tribune; si vous aviez ces vérités qui doivent faire cesser la misère, vous auriez été bien coupables, depuis quinze mois, de ne pas les apporter ici; mais si vous ne les avez pas, ne

venez pas dire à un peuple qui souffre et qui souffre plus par votre faute que par la nôtre, par suite de désordres dont vous êtes les auteurs plus que nous, les auteurs involontaires, ne venez pas lui parler d'un bien que vous ne pouvez pas lui donner... (Nouvelle marque d'approbation.) Car si vous arriviez à obtenir, ce que vous n'obtiendrez pas, la liberté de le corrompre jusqu'à bon, savez-vous ce qui arriverait? Ce n'est pas nous seulement qui serions dans une situation affreuse, vous seriez vous-mêmes placés dans une situation abominable.

Qu'auriez-vous fait si, des arts et métiers avait surgi un gouvernement nouveau? Qu'auriez-vous fait? Rien! vous auriez été placés en face d'exigences auxquelles vous n'auriez eu aucune réponse à faire; aucune, aucune. Et quand je fais une hypothèse, j'ai tort, elle s'est réalisée. Après le 24 février, vos amis ont été tout puissants, ils ont pu tout, tout; il n'y a pas de loi qui les ait arrêtés; ils ne seront pas arrêtés même devant la propriété, car ils ont voulu enlever et les chemins de fer et les caisses d'épargne... Pardon, non pas les caisses d'épargne, je me trompe, mais les compagnies d'assurance. [Interruptions diverses.] Aucune loi ne les a arrêtés.

Il n'y a aucun pouvoir, même dans le temps de la monarchie absolue, aucun pouvoir qui se soit permis à l'égard des lois tout ce que c'est permis le gouvernement provisoire, et je ne veux seulement constater qu'il a tout pris, car il a pris les banques des provinces, je l'ai moi-même approuvé dans cette mesure; mais vous voyez qu'il ne s'est pas arrêté devant la propriété; quand il a pris les banques de province, qui l'arrêtaient donc? et qu'a-t-il fait?

Vous avez eu les conférences du Luxembourg. Je ne dis pas que les conférences de Luxembourg pussent à l'instant réaliser tout, mais ce qu'on ne peut pas réaliser, on peut l'annoncer. Qu'avez-vous annoncé dans ces conférences du Luxembourg? quoi? l'association des ouvriers, pour la quelle nous avons consenti à employer quelques millions pour faire des expériences. Mais quand vous avez renversé l'ancien gouvernement au nom du bien du peuple, vous ne l'avez pas découvert encore, car enfin vous deviez le dire ce jour-là.

Il ne faut pas deux mois, quand celui-ci est si certain si réel, si grand, il ne faut pas deux mois pour l'énoncer. L'avez-vous énoncé un seul jour? Jamais. Je ne vous reproche pas de ne l'avoir pas fait; je dis que vous ne l'avez pas énoncé. Et ce n'est pas votre esprit, votre savoir que j'accuse; vous ne le saviez pas plus que nous parce que personne n'a dans la main le moyen de faire à l'instant le bien des nations. C'est avec le temps, avec beaucoup d'ordre, de sécurité, de bonne volonté et de lumières réunies que, petit à petit, on arrive à faire ce bien; mais il n'est personne qui le possède dans sa main.

Et vraiment ceux qui le tiendraient dans leur main et qui ne le laisseraient pas échapper sur l'humanité seraient les derniers des humains! Mais quand on ne l'a pas, et vous ne l'avez pas plus que nous, on est criminel de venir l'annoncer sans cesse. C'est ce crime que nous voulons arrêter. (Applaudissements et bravos répétés à droite et au centre.)

A GAUCHE. Vous n'êtes pas dans le vrai! M. THIERS. Soit. Eh bien! en quittant cette tribune je vous réitère encore la sommation de l'apporter. Les réponses que vous ferez à mes raisonnements sur la presse ne sont plus les vôtres; faites-les si vous voulez, mais la meilleure réponse à me faire, la vraie manière de me confondre, c'est d'apporter ici ce bien suprême dont vous vous dites les possesseurs, et que vous ne possédez pas plus que nous.

Alors venez, venez nous aider, pour n'être pas placés un jour dans cette horrible et funeste impuissance que vous annoncez.

Si vous devez être, dans l'avenir, les maîtres de notre pays, venez, préparez avec nous ce bien suprême; mais n'annoncez pas que vous êtes capables de le donner; car le jour où vous serez appelés à le donner sans pouvoir le faire, vous serez accusés de n'avoir été que des imposteurs en promettant ce que vous n'avez pas. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

M. THIERS, en descendant de la tribune, est entouré par un très-grand nombre de représentants, qui le félicitent avec empressement. La plus grande agitation règne dans l'assemblée des groupes se forment et les conversations les plus animées ont lieu sur tous les bancs. La séance reste suspendue pendant quelques minutes.

QU'EST-CE QUE LE REPUBLICANISME?

(Traduit du Pittsburg Catholique.)

L'erreur se reproduit, à peu de chose près, sous les mêmes caractères, dans tous les temps comme dans tous les lieux. — En fait de fausses théories sociales, notre époque renouvelle les aberrations du siècle qui nous a précédés; comme le dévergondage de celui-ci n'est que la recrudescence de l'antique dévergondage des tribuns des républiques païennes. Pendant qu'ici nous nous élevons naguère contre les théories absurdes et mensongères d'une démocratie qui prétendait qu'il n'y avait de forme légitime de gouvernement que la forme républicaine-démocratique, et qu'un peuple peut, quand bon lui semble, abattre son gouvernement, pour en choisir un plus conforme à ses goûts présents, le catholicisme avait à réfuter des erreurs analogues dans la République voisine. L'extrait suivant d'un des organes de la presse qui s'y dévoua à la défense de la vérité, fera voir l'unité et l'identité des principes que l'Eglise oppose à l'erreur, sur quelque point de globe que celle-ci lève la tête pour mentir.

"Il est important d'avoir des notions exactes sur ce sujet (le Republicanisme.) Il y a des gens qui prétendent donner pour du Republicanisme leurs idées crues en matière politique, et qui, en conséquence, dénoncent comme ses ennemis tous ceux qui n'adoptent pas leurs principes.

Ceux qui orientent en faveur de chaque révolution proclamée ou se prétendant proclamée au nom du peuple contre l'autorité constituée, veulent faire entendre que le Republicanisme de ceux qui ne se joignent pas à eux est un Republicanisme suspect. Il en est qui ne manquent pas de dire que les "Principes Américains" exigent cela. Pour expliquer clairement et tout d'abord nos idées sur ce sujet, nous disons que si c'est là le Republicanisme et que si ce sont là les Principes Américains, nous ne sommes pas Républicains, et nous n'avons aucune sympathie pour les Principes Américains.

Comme républicains, nous proclamons que c'est un devoir d'obéir aux lois et d'être fidèles à la république sous laquelle nous vivons; car, c'est ici le gouvernement légitime; nous ne proclamons la République ici comme le gouvernement légitime, mais nous la préférons ce gouvernement comme celui qui nous convient le mieux..... Nous allons plus loin; nous nous réjouirions de le voir établi partout où il peut l'être légitimement et où le peuple est préparé à l'adopter.

Mais notre Republicanisme s'arrête là. Nous n'admettons pas que chaque nation soit de fait, en ce moment, et même de droit, une république dans le sens que nous attachons à ce mot. Cependant, ce serait là la conséquence, si on admettait les principes impudents que l'on entend proclamer tous les jours sur le droit, sans restriction, du peuple à s'insurger en tout temps et à renverser ceux qui le gouvernent, qu'il ait des raisons ou qu'il n'en ait pas.

Ici nous-unis encore plus loin, et nous affirmons que les Etats-Unis eux-mêmes, considérés collectivement ou séparément, ne sont pas des républiques selon cette définition radicale du mot.

Quoi! dira quelqu'un, le peuple n'a-t-il pas ici le droit de changer la forme du Gouvernement, les personnes qui administrent les affaires de l'Etat, quand et selon qu'il lui plaît, et à sa volonté? Nous répondons: il a le droit de changer tout cela, mais il n'a pas le droit de le faire quand et selon qu'il lui plaît, et à sa volonté. Une telle doctrine n'est pas, n'a jamais été, et nous l'espérons, ne sera jamais la théorie "Américaine" de gouvernement.

Commencez par la Déclaration d'Indépendance. — Ce document peut s'appeler un protêt contre l'impudente doctrine du droit illimité de révolte... C'est un plaidoyer fait pour défendre la nation (Américaine) contre l'accusation d'avoir voulu sans raison renverser le gouvernement.....

Quel est l'état des choses sous les lois et les constitutions existantes? Le peuple a le droit de faire des changements; mais ce droit est limité aux personnes qui en sont investies, et celles-ci ne peuvent légalement ou valablement faire ce qui se peut faire, que dans les limites prescrites.

La volonté seule du peuple ne justifie pas une révolution, si elle n'est pas basée sur des motifs assez puissants, etc. ou si on n'a pas de bonnes raisons de croire qu'une administration capable de maintenir l'ordre puisse remplacer le gouvernement déchu.

Notre Republicanisme nous incline à éprouver et à proclamer des sentiments de loyauté envers nos institutions; à les estimer au point de désirer d'en voir de semblables établies partout où le peuple y est propre, pourvu ce soit par des moyens légitimes;... c'est là une borne que nous sommes tenus de mettre à tous les désirs que nous fermons. Nous n'allons pas au-delà de ces principes; si nous entendons parler d'une révolution, nous la jugeons d'après les notions établies ci-dessus, et nous sommes peinés de dire que la passion, l'intrigue et la méchanceté sont, pour le moins, aussi souvent les causes des révolutions, que le vrai amour de la patrie.

VRAIE BASE DU REPUBLICANISME.

Un Professeur Français, M. Michel Chevalier, dans une discussion récente sur la liberté, esquissa avec beaucoup de vérité, ce nous semble, les caractères du vrai Republicanisme quand ils s'expriment dans les termes suivants:

"Dans l'antiquité, les hommes que la postérité a embaumés comme les types du Republicanisme, croyaient que le luxe et la dissipation étaient les ennemis mortels de la liberté politique, et que l'irreligion en était la mort. Rien n'est plus vrai; c'est une vérité de tous les âges et de tous les pays. Voici qu'une population se vante tout à coup d'être républicaine et qu'elle crie, avec des poignons de Stentor: "Vive la République." Ne comparez pas sur ces vociférations. Tâtez le pouls à la multitude; étudiez ses dispositions. Si vous découvrez qu'elle a perdu sa foi religieuse, que la scepticisme a gangrené les âmes, qu'il ne se trouve qu'un petit nombre d'esprits d'élite éclairés des lumières d'une philosophie qui ne peut descendre jusque chez les masses, concluez tout d'abord que les prétentions du Republicanisme se sont qu'une pure vanterie. Ou, si ce qui vous frappe au premier coup d'œil, est le relâchement des mœurs; si vous voyez les riches préférer les filles d'Opéra à des épouses légitimes; si, parmi les classes vouées au travail, un grand nombre de ceux surtout qui affectent le plus d'enthousiasme pour la République, vivent dans le concubinage et la débauche, vous n'avez que faire d'hésiter; vous pouvez à l'instant

décider que la république n'est, chez un tel peuple, qu'une chimère et une fiction. Comment celui qui ne connaît pas Dieu, source de tout devoir, peut-il s'acquitter régulièrement de ses obligations envers ses compatriotes, avec ce zèle spontané que requiert la Démocratie? Comment celui qui trébuche à chaque pas dans le sentier commun de la morale ordinaire, peut-il marcher d'un pas ferme dans le chemin difficile et glissant de la liberté politique? Comment des hommes qui dépendent follement leurs gages le Dimanche et le Lundi, peuvent-ils être les citoyens d'une République sincère, honnête et bien réglée? Sans les puissants ressorts de la morale, toute tentative pour établir une République Démocratique, ne peut qu'être vaine et se détruire d'elle-même."

Plût à Dieu que ceux qui songent sincèrement à la liberté de leur pays, eussent les paroles que nous venons de citer, gravées en tête de leurs thèses et de leurs programmes politiques. Ils n'épuiseraient pas, comme ils le font le plus ordinairement, l'énergie de leur jeunesse ou la force de leur intelligence dans des tentatives dont l'avortement est le plus désirable résultat. C'est par l'oubli de ces principes si énergiquement formulés ici par M. Chevalier, que ce qu'on appelle, avec indignation, le despotisme des têtes couronnées, n'a pu que faire place au despotisme plus insupportable du radicalisme impie ou d'une aoyante démocratie.

Voulez vous être libre, disons-nous au peuple, rappelez-vous que le Christ a seul élevé sur le monde l'étendard sous lequel le monde puisse marcher vers la liberté. Si le Paganisme fut esclave, c'est qu'il fut débanché: s'il trouva des tyrans, c'est qu'il les mérita.

TENURE SEIGNEURIALE.

Les trois Comités de Huntingdon, de Rouville et de Chambly se sont réunis en Assemblée, à l'Acadie, le 16 du courant, pour prendre en considération l'important sujet de la tenure seigneuriale. Nous publions ci-après le rapport de l'Assemblée, signé par le secrétaire seulement, M. Chs. LaBerge, Avocat.

Vu la longueur du document, nous ne reproduirons que les résolutions qui ont rapport au but spécial pour lequel l'assemblée avait été convoquée, la tenure seigneuriale. Le rapport mentionne certaines résolutions additionnelles, blâmant le Bill de Représentation tel que proposé dans la dernière Session Parlementaire et décidant que les Représentants ne devraient pas accepter de charges lucratives sous le gouvernement durant toute la durée de leur mandat, et encore un certain temps après. Mais, ces résolutions ne furent proposées, nous dit-on, qu'après le départ du Dr. Davignon, convocatéur de la réunion; et on nous assure que l'assemblée, loin de les adopter, les désavoua formellement.

ASSEMBLÉE DES TROIS COMITÉS DE HUNTINGDON, ROUVILLE ET CHAMBLY, TENUE A L'ACADIE, LE 16 AOUT, 1849.

Vers une heure, l'assemblée se porta en masse devant l'hôtel Régnier.

Charles Roy, écuyer, de l'Acadie fut appelé au fauteuil, et Charles LaBerge, Ecr. de St. Athanase, fut prié d'agir comme secrétaire.

Le Dr. Davignon est appelé par l'assemblée. Il développe au long ses projets sur la tenure seigneuriale, et propose ensuite une série de résolutions qui toutes sont adoptées dans leur ordre:

1° Résolu.—Que cette assemblée persiste dans sa détermination exprimée dans la requête des Comités de Rouville, Chambly et Huntingdon, de demander le redressement immédiat des abus et vexations commis dans certaines seigneuries, et la commutation des droits seigneuriaux, de manière à la rendre possible aux habitants du pays, et que cette assemblée est bien décidée pour obtenir ce but, de se servir de tous les moyens que la constitution permet d'employer.

2° Résolu.—Que cette assemblée ne peut croire un instant que la législature refuse de porter remède à un abus aussi criant et à une violation aussi directe de la loi du pays, surtout lorsqu'elle sait qu'en 1713, 1732, 1774, le gouvernement qui était alors un gouvernement despotique, s'est empressé de remédier à des abus de même nature, bien moins nombreux qu'aujourd'hui.

3° Résolu.—Que cette assemblée est fermement convaincue que les seigneurs n'ont jamais eu le droit d'exiger de plus fortes rentes que celles que les lois du pays, avant la cession, leur donnaient droit de percevoir, c'est à dire deux sols par arpent en superficie et 7s 6d par 99 arpents.

4° Résolu.—Que les lois qui régissaient le pays avant la cession, surtout en ce qui a rapport à la tenure seigneuriale, sont en pleine force et vigueur par la 14e George 3, qui les a garanties aux habitants du pays.

5° Résolu.—Que les cours de justice qui ont rendu des jugements en faveur des nouvelles rentes, se sont non seulement départies de la lettre de la loi, mais même ont dévié de l'esprit et de la politique de la loi, et des conditions des titres des seigneurs.

6° Résolu.—Que cette assemblée croit de son devoir de déclarer que le silence des cours de justice, le sommeil léthargique des autorités qui ont laissé tomber, dans l'oubli et le mépris nos anciennes lois françaises, et la pauvreté des tenants qui sont pour la plupart incapables de se prévaloir, faute de moyens, d'un recours à la justice, sont les seules raisons qui ont engagé certains seigneurs à imposer dans leurs seigneuries les conditions que bon leur semblait.

7° Résolu.—Que cette assemblée, en exprimant si fortement son opinion sur ce sujet, s'appuie sur les autorités les plus irréprochables, et notamment sur les déclarations de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, dans les sessions de 1821 où elle concourut dans un rapport